

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 mars 2019

° ° °

Le vingt-sept mars deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de VANDEUIL, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de François MOURRA, Maire.

Etaient présents : F.Mourra, C.Moreaux, E. Griffon, G.Novak, F. Servagnat

Etaient excusés : D.Mareigner, J. Daemers, H. Fournaisen, C. Gérard,

Monsieur Eloi Griffon été nommé secrétaire de la séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

COMPTE DE GESTION 2018

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

- Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée et l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,
- Vu le compte de gestion visé et transmis par le trésorier de Fismes,
- Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,
- Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent, effectuée par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	316 186,80
Dépenses	156 219,81
Solde fonctionnement	159 966,99
INVESTISSEMENT	
Recettes	17 690,20
Dépenses	28 010,61
Solde investissement	-10 320,41
Résultat 2018	149 646,58
Restes à réaliser	13 534,00
Excédent antérieur	562 088,44
Excédent fin exercice	698 201,02

Le conseil municipal

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents compte,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser inscrits
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- **Reports :**
 - Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 12 753,12€
 - Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 562 088,44€
- **Soldes d'exécution :**
 - Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : - 10 320,41€
 - Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 149 646,58 €
- **Restes à réaliser :** Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser de 13 534,00 €
- **Besoin net de la section d'investissement :**
 - Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 11 101,29 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

- **Ligne 001 :**
 - Solde d'exécution à la section d'investissement reporté (R001) : **2 432,71 €**
- **Compte 1068 :**
 - Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **11 101,29 €**
- **Ligne 002 :**
 - Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **711 735,02€**

TRAVAUX EN COURS

- De la compétence de la Communauté Urbaine
 - o Route de Serzy
Le Maire indique qu'il a signalé la dégradation de la chaussée de la route de Serzy. Les travaux sont en cours. Un arrêté de restriction de circulation a été pris. Une réunion a eu lieu sur place en compagnie du premier adjoint et du responsable des voiries du pôle territorial, car d'importantes infiltrations en provenance de sources ont perturbé ce chantier. Des opérations de drainage non prévues ont été effectuées. La date prévisionnelle de fin de chantier est le 2 avril.
 - o Nids de poules
Les différents nids de poules apparus après l'hiver ont été recensés pour une intervention future effectuée lors d'un regroupement dans les villages concernés.
- De la compétence de la commune
 - o Accessibilité
Les travaux de mise en accessibilité de l'église étant achevés, un organisme de contrôle agréé fera prochainement un rapport de conformité.
 - o Divers travaux de serrurerie ont été effectués récemment : changement des serrures du bâtiment communal et de la grille du cimetière, ainsi que la réfection du portillon de la clôture.
 - o Projet d'aménagement de la place

Ce dossier avance sur deux plans :

- Juridique
L'ordonnance d'expropriation au bénéfice de la commune a été prise par le tribunal et a été adressée aux hypothèques. La commune pourra donc prendre possession prochainement du terrain.
- Financier
Le Maire fait le point sur l'état d'avancement de la mise en place des différents financements attendus :

- dotation d'équipement des territoires ruraux : suite au rendez-vous avec la sous-préfecture, une demande de subvention a été déposée. Le montant espéré est de l'ordre de 100 000 €.

- subvention régionale : Un courrier reçu du Président de la Région informe que le montant accordé est de 80 785 €.

- subvention du fonds d'investissement de la Communauté Urbaine. Un montant de 68 800 € a été accordé lors d'un conseil communautaire de décembre 2018.

TRAVAUX ALK

Le Maire indique que les travaux entrepris par les laboratoires ALK pour poser une canalisation de rejet des eaux pluviales dans la Vesle sont terminés. Ces travaux ont subi des retards, compte tenu des conditions climatiques, mais lors de la dernière

réunion de chantier, les rejets d'eau ont été redirigés vers la nouvelle canalisation et l'opération s'est achevée avec succès.